

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 06 NOVEMBRE 2014

L'an Deux Mil quatorze, le jeudi 06 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 31 octobre 2014

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Secrétaire de séance : M Serge FORISSIER

Début de la séance à 20h05

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2014.

Sébastien GUYOT vote CONTRE

• DELIBERATION : Décision modificative N°1 au budg et communal

Sur la proposition de la Commission Finances, le conseil municipal a voté une décision modificative n°1 du budget communal avec les montants suivants :

Section Fonctionnement : dépenses et recettes : 93 254 € dont 71 604€ pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Section Investissement : dépenses et recettes : 83 604€.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Subventions aux associations

La commission « Vivre ensemble » expose son travail sur les demandes de subventions déposées cette année. Cette année, les associations ont été invitées à déposer un projet précis pour pouvoir prétendre à une subvention. Certaines associations se sont vu proposer une aide matérielle (mise à disposition des véhicules communaux) ou humaine (mise à disposition des agents techniques municipaux)

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

200 €	Association des Handicapés des Monts du Lyonnais	100 €	Centre Léon Bérard
930 €	OGEC	200 €+280 €	Comité des fêtes (Téléthon et apéritif des classes)
2 000€	APEP	500 € +172 €	Hauts lyonnais
200 €	Sourire et partage	1000 €	BUHL
180 €	AS POMEYS Tennis de Table	100 €	Hôpital LocalChazelles sur Lyon
100 €	Déprim' Espoir	400 €	Familles en mouvement

Les associations qui n'ont pas encore déposé leur projet peuvent le faire jusqu'à fin novembre.

Après en avoir débattu, le conseil décide de suivre les propositions de la commission.

13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Aurélie LEVIEUX et Sébastien GUYOT

• DELIBERATION : Tarifs des locations de salles communales pour 2015

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales pour l'année 2015

SALLE JEAN LETREVE

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	225,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €
- Vin d'honneur	115,00 €
- Mise à disposition après funérailles	55,00 €
- Personnes non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	282,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €

SALLE POLYVALENTE SAINT ROCH

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	612,00 €
- Vin d'honneur après mariage	225,00 €
- Personnes ou Associations non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	908,00 €
- Associations de Pomeys	
- Soirée repas	406,00 €
- Manifestation en journée	225,00 €
- Bal public	730,00 €

Chaque association de Pomeys pourra bénéficier une fois dans l'année d'une occupation gratuite de la salle Jean Letrève et de la salle Saint Roch à l'exception des bals et du réveillon.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Tarifs des concessions du cimetière et columbarium pour 2015

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium pour l'année 2015

Concessions cimetière 15 ans :	62,00 € / m ²
Concessions cimetière 30 ans :	97,00 € / m ²
Concessions cimetière 50 ans :	140,00 € / m ²

Columbarium :

Concession de 15 ans :	306,00 €
Concession de 30 ans :	470,00 €

Et dit que chaque emplacement pourra recevoir 2 urnes.

Monsieur le Maire précise que l'encaissement de ces concessions est réparti à 1/3 sur le budget CCAS et à 2/3 sur le budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : Taux d'indemnité de conseil au receveur municipal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier relatif à l'indemnité de conseil 2014 de Madame Valérie THOLY, Receveur Municipal à la Trésorerie de St Symphorien sur Coise. Les collectivités ont en effet à leur charge une indemnité liée à la fonction de conseil auprès des collectivités assurée par des comptables du Trésor public. Compte tenu du renouvellement des équipes municipales en mars 2014, il convient que le conseil municipal se prononce sur ce taux d'indemnité de conseil. Après débat, le conseil municipal décide de fixer ce taux à 100% et de verser l'indemnité pour confection du budget.

Délibération adoptée à 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Chrystel CANU, Serge FORISSIER et Sébastien GUYOT)

• DELIBERATION : Subvention au Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de POMEYS bénéficie du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.). Le Conseil de Communauté de Communes a proposé de répartir le montant de la subvention (1 376,00 €) à verser par la collectivité sur la base du nombre total d'élèves de chaque école, soit pour POMEYS, 41 élèves pour une subvention de 80.83 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent des services techniques, il convient de modifier son emploi.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 06 novembre 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS :

• Monsieur le Maire rend compte du choix des entreprises pour :

Travaux d'aménagement piétonnier à Chavannes.

Il s'agit de l'entreprise COLAS pour un montant de 16 085.60 € HT

Travaux d'aménagement du carrefour Couzon/Péritord :

Il s'agit de l'entreprise FONT T.P. pour un montant de 3 458 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

RAPPORT PUBLIC SUR LA QUALITE ET LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE: Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais. Ce rapport est consultable au secrétariat.

RAPPORT PUBLIC SUR LA QUALITE ET LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du SIMA COISE. Ce rapport est consultable au secrétariat.

AVANCEE SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE :

Les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier le long des entrées des riverains au carrefour « Chavannes » par sont en cours.

TRAVAUX RENOVATION DE LA MAIRIE : Les travaux débuteront le lundi 17 novembre

EXPOSITION PHOTOS : L'exposition 100 ans en photographies est visible jusqu'au 29 novembre dans la salle du conseil municipal.

GARDERIE PERISCOLAIRE : Au vu du nombre important d'enfants présents à la garderie, il a été décidé d'affecter une personne supplémentaire pour la surveillance des élèves. Il s'agit d'une personne employée par l'OGEC. La commune financera les heures effectuées le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

SACS ORDURES MENAGERES : La remise des sacs d'ordures ménagères aux habitants aura lieu le vendredi 28 novembre de 7h30 à 12h00 et le samedi 29 novembre de 8h00 à 12h00 au garage communal derrière la mairie.

COMICE DES 4 CANTONS : 4 et 5 juillet 2015 à Pomeys

La séance est levée à 23:30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 18 Décembre 2014 à 20h00